

UER

ET SES ACTIVITÉS EUROVISION ET EURORADIO

POINT DE VUE **CONVERGENCE** **DES MÉDIAS**

RÉCOLTER LES FRUITS
DE LA CONVERGENCE

Septembre 2014

LES ENJEUX

Les télévisions intelligentes, les tablettes, les décodeurs et les consoles de jeux offrant au public une expérience hybride, associant le meilleur de la radiodiffusion traditionnelle et du haut débit, sont désormais monnaie courante. Outre les émissions de télévision, les téléspectateurs peuvent consulter, sur leur premier ou second écran, des contenus glanés sur Internet, mais également accéder aux réseaux sociaux, à des recommandations en matière d'écoute, des services à la demande, des informations personnalisées et bien plus encore.

La convergence entre la radiodiffusion et Internet ouvre des horizons nouveaux en matière de contenu et élargit la palette du possible pour le public, qui se voit offrir un éventail plus large de contenus doublé d'une interactivité croissante, partout et à tout instant.

L'UER a joué un rôle majeur dans l'élaboration des normes techniques interopérables destinées aux services de télévision hybride (HbbTV, YouView, MHEG-5 et MHP), ainsi que de la norme RadioDNS pour la radio hybride. Les Médias de Service Public (MSP) sont des acteurs de premier plan pour produire et diffuser programmes d'information, documentaires, fictions et contenus sportifs de qualité. Pour que leurs programmes puissent répondre aux besoins démocratiques, sociaux et culturels de la société, il faut qu'ils soient facilement accessibles sur tout un éventail de plateformes, de réseaux et d'appareils.

Le solide cadre réglementaire en vigueur en Europe reconnaît la contribution essentielle des médias audiovisuels à l'exercice d'une citoyenneté éclairée, à la protection de la diversité culturelle et à l'épanouissement de la sphère publique, tout en offrant des conditions propices au développement d'un paysage audiovisuel varié.

Les objectifs stratégiques et les principes directeurs de la réglementation européenne applicable aux médias n'ont rien perdu de leur pertinence. Le rythme accéléré de la convergence requiert toutefois un réexamen attentif des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs d'intérêt général à moyen terme, réexamen qui exige une compréhension pointue de l'environnement multiplateforme et du rôle des intermédiaires (agrégateurs de contenu, distributeurs en ligne, opérateurs de plateformes audiovisuelles, moteurs de recherche et médias sociaux) dans l'univers numérique.

Contrairement aux fournisseurs de médias audiovisuels européens, ces intermédiaires qui offrent au public un portail d'accès aux œuvres audiovisuelles évoluent en règle générale dans un environnement non réglementé. Il convient donc de parvenir à un juste équilibre et de veiller à ce que l'accès aux contenus d'intérêt public ne soit pas entravé par des intervenants extérieurs au marché européen.

Un éventail de choix et un niveau de qualité sans équivalent s'offre au téléspectateur aujourd'hui. Jamais un nombre aussi élevé de longs métrages, séries, documentaires, émissions d'actualité et manifestations culturelles hors pair n'avait été produit. Jamais les téléspectateurs n'avaient eu à leur disposition une panoplie aussi variée d'appareils et de services pour accéder à leurs émissions préférées.

Les médias de service public jouent un rôle primordial en matière d'innovation numérique et de production des contenus et services qui rendent le paysage médiatique d'aujourd'hui si captivant.

Mais la convergence des médias suscite également un débat, aussi vaste que complexe, concernant les orientations à suivre pour accompagner l'évolution rapide

de l'environnement audiovisuel. Plus de contenus disponibles ne rime pas forcément avec plus de contenus de qualité, ni avec Européens mieux informés.

Nous devons réfléchir à l'incidence que pourrait exercer la convergence des médias sur la vie des Européens, sur l'accès au contenu de valeur publique et sur le financement de la production de contenus européens. Nous tenons à ce que les nouveaux contenus, émissions et informations que nous diffusons et qui façonnent la sphère publique européenne restent faciles d'accès et distribuées selon des modes ouverts et à un coût raisonnable.



Ingrid Deltenre
UER Directrice générale

PRINCIPES CLÉS

L'UER et ses Membres (organismes médias de service public européens) attachent une grande importance à mettre un contenu de valeur publique à la disposition des téléspectateurs et auditeurs et de leur permettre de bénéficier des avantages offerts par la convergence, sur toutes les plateformes.

La convergence des médias audiovisuels se poursuit à un rythme rapide, qui devrait continuer à s'accélérer. Nous saluons donc le débat actuel concernant l'incidence de la convergence des médias sur la réglementation des médias et, plus généralement, sur la société dans son ensemble.

Nous sommes convaincus de l'importance de cinq grands principes favorisant l'exercice d'une citoyenneté éclairée et renforçant la cohésion sociale, principes que le présent Point de vue décrit de façon détaillée.

CONTINUER À INVESTIR DANS DES ŒUVRES EUROPÉENNES ORIGINALES

Le contenu reste roi. La production et la diffusion de programmes de qualité continueront à exiger des investissements considérables. Les médias de service public, en particulier, du fait qu'ils consentent des investissements importants dans les contenus européens, apportent une contribution fondamentale dans ce domaine.

GARANTIR LE PLURALISME EN APPLIQUANT DES RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX MÉDIAS AUDIOVISUELS

Du fait de leur influence sur l'opinion publique et la culture dans les sociétés démocratiques, les médias audiovisuels doivent s'inscrire dans un cadre réglementaire qui leur est propre. Les principes actuels, certes bien adaptés à la poursuite d'un tel objectif, pourraient exiger des ajustements permettant de tenir compte de l'arrivée de nouveaux intervenants et de garantir le pluralisme des médias.

METTRE EN AVANT LE CONTENU OFFRANT UNE VALEUR PUBLIQUE

Les médias de service public fournissent des informations, des magazines, des documentaires et des émissions de divertissement de qualité, qui jouent un rôle clé dans la formation de l'opinion. Les chaînes offrant du contenu d'intérêt public doivent rester d'accès facile.

TIRER PROFIT DES SYNERGIES OFFERTES PAR L'INTERNET OUVERT ET LA RADIODIFFUSION

La convergence des médias audiovisuels offre aux ménages le meilleur de deux mondes. La radiodiffusion traditionnelle, qui est un mode de distribution "un à plusieurs" et Internet, mode de distribution "un à un", sont des services complémentaires. Leur association offre une expérience unique au public.

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DU CONTENU ET DU SIGNAL

Le contenu original conçu par les radiodiffuseurs doit demeurer identique quel que soit le point d'accès. Les intermédiaires numériques ne doivent pas pouvoir modifier ni exploiter ce contenu sans le consentement préalable des fournisseurs de services de médias.

CONTINUER À INVESTIR DANS DES ŒUVRES EUROPÉENNES ORIGINALES

L'innovation technologique et la conception de nouveaux services dépendent dans une large mesure de la capacité à continuer à investir dans du contenu de qualité. Dans les années à venir, les politiques publiques accompagnant la convergence devront avoir comme objectif premier de préserver le niveau des investissements consentis pour financer des œuvres audiovisuelles originales.

L'investissement dans le contenu audiovisuel donne à un vaste éventail d'acteurs la capacité de produire et de diffuser des programmes de qualité. En Europe, une réglementation spécifique reconnaît que les œuvres et les services audiovisuels ne sont pas de simples marchandises. Elle facilite le financement de longs métrages, séries télévisées, événements transmis en direct, documentaires et actualités. Cette réglementation est le reflet de valeurs, de perspectives et d'une vision de la réalité privilégiant la cohésion sociale, la diversité culturelle, l'exercice d'une citoyenneté éclairée et la démocratie.

Le système dualiste européen, qui fait coexister radiodiffusion publique et privée, a contribué avec succès au maintien d'un secteur audiovisuel florissant, offrant un éventail de productions suffisamment large pour répondre aux divers intérêts du public et refléter la pluralité des opinions. Tant à l'échelle nationale qu'européenne, des politiques spécifiques viennent à l'appui des investissements consentis pour permettre au secteur audiovisuel d'exister et de se développer.

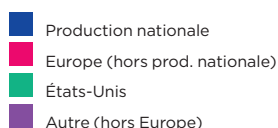
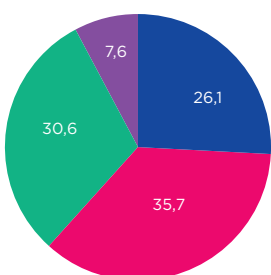
Les médias de service public jouent un rôle essentiel dans la création et la distribution de contenus européens variés grâce aux investissements qu'ils réalisent dans la production de programmes originaux de qualité. Ferments de la créativité, ils conçoivent des modes de diffusion novateurs permettant au public d'accéder à des contenus nouveaux à la télévision, à la radio et sur Internet.

Les MSP contribuent à la chaîne de valeurs du secteur audiovisuel européen en réalisant des investissements importants en matière de contenu.

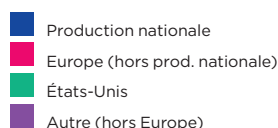
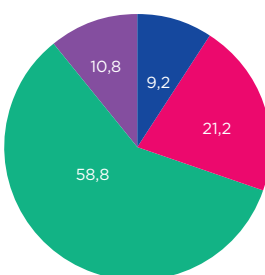
- Les MSP investissent davantage dans les contenus originaux de qualité que n'importe quel autre fournisseur de services audiovisuels. Sur les 5 principaux marchés (Allemagne, France, Espagne, Italie et Royaume-Uni), 71% des investissements consentis par les MSP dans les programmes sont consacrés à des contenus originaux.
- En moyenne, les MSP produisent eux-mêmes, ou font produire, 65% environ de la programmation qu'ils diffusent. Sur certaines de leurs chaînes, ils consacrent jusqu'à 90% de leur temps d'antenne à des contenus produits sur leur territoire national ou en Europe.
- À l'heure actuelle, 37% des émissions de fiction (longs métrages, téléfilms, courts métrages, séries et animations) diffusées par l'ensemble des chaînes de télévision européennes sont produits en Europe. Or, ce chiffre grimpe au-delà de 60% si l'on ne tient compte que des MSP.

ORIGINE DES ŒUVRES DE FICTION PROGRAMMÉES (2011)

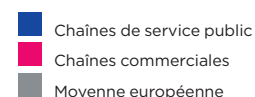
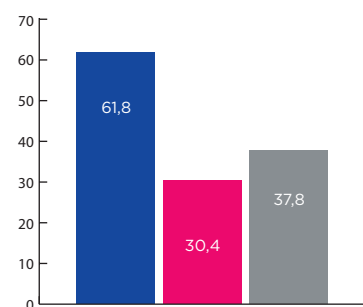
Chaînes de service public (en %)



Chaînes commerciales (en %)



Pourcentage d'œuvres nationales et européennes dans le nbre total de fictions proposées



Source : UER, sur la base de données de l'Observatoire européen de l'audiovisuel

GARANTIR LE PLURALISME EN APPLIQUANT DES RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX MÉDIAS AUDIOVISUELS

À l'heure de la convergence des médias, les objectifs fondamentaux de la législation audiovisuelle actuelle n'ont rien perdu de leur pertinence. La réglementation nationale et européenne garantit que les médias remplissent la fonction démocratique qui est la leur en contribuant au pluralisme des médias, en défendant la diversité culturelle et en protégeant les consommateurs et les groupes vulnérables. Dans un environnement marqué par la convergence, toutefois, les intermédiaires numériques échappent aux règles européennes.

Services "réglementés" et non "réglementés" (c.-à-d. services tombant ou non sous le coup de la directive sur les services de médias audiovisuels) sont mis à la disposition du public sur les mêmes appareils et plateformes, sur lesquels ils entrent en concurrence directe.

La convergence des médias met les opérateurs qui ne sont pas soumis à la réglementation européenne relative aux médias audiovisuels (notamment les fournisseurs d'accès à Internet, les fabricants d'appareils ou les opérateurs de plateformes en ligne) dans une position charnière, qui leur permet de contrôler l'accès

du public aux services de médias audiovisuels. Ces intermédiaires numériques peuvent, par exemple, faire dépendre l'accès aux contenus et services de conditions restreignant l'accès dans les deux sens, que le point de départ soit l'utilisateur ou le fournisseur de contenu.

Nous croyons fermement à des modèles de distribution permettant au plus grand nombre d'accéder à un vaste éventail de contenus médiatiques, dans un cadre garantissant, de la part des opérateurs de plateformes audiovisuelles, la plus totale transparence concernant les conditions dans lesquelles un tel accès est concédé. Ce cadre est essentiel pour préserver la liberté d'expression et d'information.

Sur ce plan, les politiques publiques doivent avoir vocation à garantir la transparence et à donner aux autorités de régulation les moyens de mettre un terme aux pratiques des plateformes susceptibles de nuire au pluralisme. De même, il convient de garantir un accès universel et transparent aux réseaux, aux appareils et aux autres plateformes.



Un cadre réglementaire européen et national spécifique à l'audiovisuel soutient un paysage médiatique conforme aux bonnes mœurs diversifié, informatif et pluriel.

METTRE EN AVANT LE CONTENU OFFRANT UNE VALEUR PUBLIQUE

Les programmes des médias de service public répondent aux besoins démocratiques, sociaux et culturels de la société en contribuant à l'exercice d'une citoyenneté éclairée et en offrant des clés de compréhension du monde qui nous entoure. S'il devient malaisé d'y accéder au milieu de l'offre pléthorique de contenus disponibles en ligne et à la télévision, ces besoins ne seront plus satisfaits.

Les règles garantissant un certain degré de priorité permettent aux Européens d'accéder facilement aux services de médias à valeur publique. À l'heure actuelle, la visibilité de ces services est assurée grâce à une réglementation établissant un degré de priorité ou prévoyant l'obligation d'être trouvé (must be found) et garantissant leur disponibilité grâce à des dispositions en matière de must carry.

Le rôle de plus en plus important joué par les intermédiaires numériques, qui conçoivent leurs plateformes de façon à sélectionner les contenus et à guider les utilisateurs vers certains contenus et informations, pourrait toutefois compliquer la tâche des téléspectateurs qui cherchent à accéder aux programmes de service public. Les mécanismes garantissant les degrés de priorité sont mis à mal par la convergence. Par conséquent, les objectifs de politique générale pour lesquels ils ont été conçus risquent de ne plus pouvoir être atteints. Il convient donc d'envisager de nouvelles solutions réglementaires.

Il faut que les États membres restent libres d'appliquer des règles de must carry, le cas échéant, aux services de distribution spécialisés tels que la télévision par câble et les réseaux de TV sur IP.



Il y a une limite au nombre d'offres qu'un écran de télévision hybride peut afficher. Il est donc essentiel que les services des MSP occupent une place privilégiée, de nature à permettre aux utilisateurs d'accéder au contenu à valeur publique.

TIRER PROFIT DES SYNERGIES OFFERTES PAR L'INTERNET OUVERT ET LA RADIODIFFUSION

La radiodiffusion traditionnelle et le haut débit présentent des caractéristiques bien particulières et tout à fait complémentaires. L'une offre diffusion universelle et en clair de contenu, l'autre un service individualisé d'une grande souplesse. Tirer profit des synergies offertes par ces deux techniques sur des appareils interopérables est tout à l'avantage du public.

La radiodiffusion traditionnelle et le haut débit sont complémentaires au sens où les réseaux de radiodiffusion ont été optimisés pour la transmission de contenus linéaires à un très large public sur des zones de couverture étendues, les réseaux à haut débit étant pour leur part mieux adaptés à la distribution de contenus non linéaires sur des marchés restreints.

La télévision numérique terrestre (TNT), notamment, continuera à jouer un rôle fondamental dans la vie des Européens du fait qu'elle offre un accès universel et en clair à un vaste éventail de chaînes, développant ainsi la concurrence et élargissant le choix des utilisateurs.

Simultanément, les services interactifs et le contenu supplémentaire disponibles sur les récepteurs de télévision intelligents et autres appareils connectés seront sans doute distribués sur Internet. Le principe de la neutralité d'Internet est donc essentiel pour préserver le caractère ouvert d'Internet, ainsi que sa dimension non discriminatoire.

La TNT, qui atteint 56,5% des ménages équipés d'un téléviseur dans l'UE, constitue actuellement la plateforme de prédilection des Européens pour regarder la télévision, loin devant le satellite (36,5%), le câble (27,2%) et la TV sur IP (12,5%).

Dans plusieurs pays de l'UE, la TNT est la plateforme offrant l'éventail le plus large de services en clair. En comparaison, le satellite, le câble et la TV sur IP ne donnent accès qu'à un nombre restreint de services en clair.

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DU CONTENU ET DU SIGNAL

Le contenu distribué à l'utilisateur final doit être en tout point identique au contenu mis à disposition sous la responsabilité éditoriale du fournisseur. Aucun intermédiaire ni tiers ne doit être autorisé à modifier la qualité, le format ou l'affichage du contenu ou du signal sans le consentement préalable du fournisseur de services de médias. Quant aux éventuelles superpositions apparaissant à l'écran, elles doivent être soumises au consentement de l'utilisateur.

Le recours à des superpositions, qui permet d'accéder de façon transparente, sur un même écran, à du contenu supplémentaire, des sites Internet, des réseaux sociaux, voire des services de messagerie électronique, peut se révéler très gratifiant pour le téléspectateur. Ces superpositions vont dans le sens d'une utilisation plus personnalisée des appareils donnant accès aux médias, à condition toutefois que le téléspectateur en reste le maître.

Dans certains cas en effet, les intermédiaires pourraient imposer des superpositions indues au public

des radiodiffuseurs, notamment à des fins publicitaires, ce qui est particulièrement préoccupant. De surcroît, de nouvelles techniques détournant le public des radiodiffuseurs au profit des intérêts commerciaux de tiers pourraient voir le jour.

De telles pratiques sont de nature à déstabiliser la chaîne des valeurs audiovisuelle au détriment des radiodiffuseurs et des producteurs, mais aussi des utilisateurs. Elles dévalorisent les investissements consentis par les radiodiffuseurs et tarissent les sources de financement de contenu original.

Il faut que les radiodiffuseurs et les autres médias conservent la responsabilité éditoriale sur leurs contenus, responsabilité qui ne doit en aucune manière être cédée aux intermédiaires numériques, ni partagée avec eux. Ce sont la crédibilité et la réputation du fournisseur de services de médias, la confiance accordée par les utilisateurs à certains services de médias en particulier et, en dernière analyse, la liberté de l'information qui sont en jeu.



Il n'est pas rare que, dans les pays de l'UE, des événements d'importance majeure pour la société tels que la Coupe du monde de la FIFA rassemblent près de 20 millions de téléspectateurs. Il s'agit en effet de moments particuliers, qui ont le don de fédérer les peuples.

À PROPOS DE L'UER

L'UER, qui compte 73 Membres actifs dans 56 pays et 36 Membres associés dans 21 pays, y compris en Asie, en Afrique et sur le continent américain, est la plus grande alliance de médias de service public (MSP) à l'échelle mondiale.

Elle a pour mission de préserver le caractère indispensable des MSP en étant une voix qui fasse autorité, en offrant des services de qualité supérieure et en étant, dans son secteur d'activité, un pôle reconnu de savoir-faire et une référence en matière d'innovation, ainsi qu'un vecteur de connaissances et d'échanges concernant les médias européens.

Parmi les activités de l'UER figurent l'EUROVISION et l'EURORADIO. L'EUROVISION est le premier distributeur et producteur de contenus d'exception, qu'il s'agisse d'actualités, de sport, ou encore de divertissement, de culture ou de musique en direct. L'EURORADIO fait avancer la cause de la radio de service public en développant les échanges musicaux, en encourageant la collaboration entre professionnels et en œuvrant en faveur de la radio numérique et de la radio hybride.

L'UER repose sur un réseau de 370 collaborateurs, qui s'étend de Genève, où est installé son siège, à Bruxelles, Rome, Moscou, New York, Washington D.C., Miami, Singapour, Pékin et Sao Paolo.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est aussi possible de mettre les synergies offertes par la radiodiffusion traditionnelle et le haut débit au service de la radio en associant, à peu de frais, la distribution radiophonique en direct à des services personnalisés passant par Internet.

L'**initiative Smart Radio** de l'UER vise à développer la réception de la radio analogique et numérique sur les appareils connectés à Internet tels que les smartphones et les tablettes, afin d'offrir des services radiophoniques personnalisés, novateurs et d'utilisation facile.

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TÉLÉVISION

Bureau de Bruxelles

56, Avenue des Arts / 1000 Bruxelles

T +32 2 286 91 15 / Brussels@ebu.ch / www.ebu.ch

[@EBU_Eurovision](https://twitter.com/EBU_Eurovision)